Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 2 (1864)

Heft: 40

Artikel: Fête de la Société des vignerons célébrée à Vevey, le 17 août 1791 :

(suite)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177299

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fête de la Société des vignerons

célébrée à Vevey, le 17 août 1791.

Le but de la Société des Vignerons.

Il est probable que cette confrérie fut instituée, dans son origine, pour encourager la culture des vignes et des terres, et pour se livrer tous ensemble à la joie dans les années d'abondance. Dans la simplicité qui distinguait si honorablement la nation suisse, chacun dans ce pays était occupé à la culture de ses fonds, les plus notables étaient dès le point du jour dans les vignes, à la tête de leurs ouvriers, dirigeant le travail, l'encourageant par leur présence, et mettant eux-mêmes la main à l'œuvre : ils n'étaient pas, comme aujourd'hui, spectateurs ignorants et désœuvrés. On dinait, on goûtait ensemble à la vigne, maîtres et domestiques ; et c'était une image de la vie simple et innocente des premiers siècles. Les riches prenaient part aux travaux de la campagne et ne dédaignaient point de se mêler avec le peuple, pour prendre part à ses fêtes et à ses plaisirs innocents.

Quelle vie heureuse ont coulée nos ancêtres! Loin des affaires, ils labouraient les champs de leurs pères avec leurs propres bœuſs: maîtres d'eux mêmes, ils attachaient les nouveaux ceps de la vigne aux échalas, ou retranchant avec la serpette les rameaux inutiles, ils en entaient de plus féconds.

Tantôt ils voyaient errer dans le fond d'une vallée leurs troupeaux majestueux, tantôt pressant leurs trayons, ils en faisaient couler le lait dans des vases bien nets, ou ils soulageaient leurs tendres brebris du poids de leurs toisons. Quand l'automne élevait dans les campagnes sa tête couronnée de fruits mûrs, quel plaisir pour eux de cueillir des poires aux arbres qu'ils avaient plantés, ou de détacher de leurs vignes des grappes dont le coloris le disputait à la pourpre même, pour se réjouir des dons célestes au jour de la reconnaissance, où ils promenaient Cérès et Bacchus!

Des membres de la Société et de leurs fonctions.

La confrérie des vignerons a, comme les autres Sociétés, son chef, son conseil, ses officiers. Le chef s'appelle Abbé. Le conseil est composé de douze personnes notables du lieu. Tout le corps exerçait même autrefois une sorte de juridiction, et s'il se trouvait qu'un vigneron négligent n'eût pas donné à sa vigne les soins qui sont d'usage, la Société, informée par les inspecteurs de cette négligence, se transportait en corps dans la vigne, tambour battant et drapeau déployé, et la fossoyait. C'était là un acte solennel de prise de possession, et la récolte appartenait à la Société. Le drapeau restait planté sur la vigne que la Société avait travaillée, en signe du droit de possession de la récolte. Mais aujourd'hui la culture de la vigne est tellement perfectionnée, qu'un vigneron ne se met plus dans le cas d'encourir ce châtiment; à peine quelques vieillards se souviennent-ils d'une pareille exécution faite dans leur enfance.

Cette institution a eu le sort de beaucoup d'autres dont on a oublié le but et les bons résultats pour n'en conserver que le spectacle et le bruyant appareil. Cependant les visites des vignes se sont toujours faites, et encore cette année; et si ce n'est pas d'une grande utilité pour les propriétaires, il en est pourtant résulté de l'avantage pour les vignes de LL. EE. et de la ville de Vevey, qui ont toujours été l'objet particulier de l'inspection, de la Société.

Depuis quelques années, on s'est occupé de l'idée d'étendre plus loin son utilité; mais le manque de fonds a empêché la Société de parvenir encore au but désiré. Il faut espérer que des particuliers riches feront désormais des efforts généreux pour changer les vœux de la confrérie en réalité. Leurs bienfaits seraient pour le bien public et immortaliseraient leurs noms, pour la plus parfaite culture des vignes, dont leur postérité recueillerait les fruits.

En attendant qu'on puisse mieux faire, la Société accorde quelques marques de distinction aux cultivateurs de vignes qui se sont distingués. Ils marchent à la tête de la parade dans une espèce de triomphe, recevant ainsi publiquement le témoignage d'approbation pour leur diligence et leur habileté, et sont invités au dîner de la part de la Société, avec ceux qui ont fait le principal ornement.

De l'époque que la Société des vignerons fait sa parade.

Autrefois elle faisait sa parade toutes les années, à la même époque que les Athéniens célébraient les fêtes Aloënnes. Dans la suite elle a été fixée à trois années; depuis peu on a convenu qu'elle n'aurait lieu que de six en six ans, et qu'elle ne serait renvoyée qu'autant qu'elle se rencontrerait sur une année de calamité; c'est pour cela qu'on ne l'a point faite depuis huit ans. La dernière parade a eu lieu le 20 août 1785: elle s'est passée à la satisfaction de tous les spectateurs, et n'a laissé à désirer qu'une seule chose, savoir qu'il y ait moins d'élégance dans l'ajustement des vignerons; vêtements propres, mais pas si fins; de la verdure et des fleurs champêtres pour tout ornement.

Il faudrait en bannir tout ce qui coûte de l'argent, qui dans le fond, n'ajoute rien à l'ornement et qui sent trop les Vignerons-Messieurs. D'ailleurs, plus il régnera de gaîté dans la fête prochaine, plus on y rassemblera de choses bizarres, plus aussi le spectacle en sera intéressant et propre à piquer la curiosité. Nous sommes persuadés d'avance que la parade que nous annonçons au 17 août prochain intéressera et amusera en même temps l'étranger et se distinguera des précédentes tant par sa gaîté et par l'invention des situations comiques, que par la nouveauté des costumes et la simplicité des ajustements. Qu'on en juge par la description que nous allons en donner.

(A suivre.)

Pensées.

L'amour fait le charme de la vie; l'amitié en fait le bonheur.

La patrie est comme tous les autres biens; on n'en apprécie la valeur que lorsque l'on vient à la perdre.

Dans toutes les formes de gouvernement, le principe pervertisseur est le même : l'ambition personnelle.

Que de tourments, que de fausses démarches, que de folies on éviterait, si l'on savait toujours se dire: que penserai-je de cette affaire dans un an, dans un mois, dans quelques heures?

L'homme est, dit-on, un animal d'habitude; rien ne le prouve plus fortement que ces vieilles admirations historiques ou littéraires, fondées souvent sur on ne sait trop quoi, et que chaque génération continue moutonnièrement sur la foi de la précédente.

Quand la république serait impossible de fait, il faudrait encore l'aimer pour le principe.

J. MULHAUSER.

Pour la rédaction : L. Monnet. S. Cuénoud